



# LES EMPLOYEURS VEULENT FORMER EUX-MEMES « LEURS » ÉLUS DU PERSONNEL

## COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL FAMILLES RURALES 7 décembre 2021

COMMISSION  
PARITAIRE  
PERMANENTE  
DE NÉGOCIATION et  
D'INTERPRÉTATION

FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Décisions à prendre sur les modalités de report des budgets conventionnels 2021
2. Echanges sur les décisions relatives au contenu des projets conventionnels nationaux
3. Calendrier 2022

Cette réunion a été consacrée à la formation professionnelle

### 1. Décisions à prendre sur les modalités de report des budgets conventionnels 2021

Tour d'horizon des différents budgets et de leurs consommations.

**Sur les fonds conventionnels :** 492 000 € qui ont été décaissés. Mais il faut attendre fin janvier 2022 pour les montants exacts.

**Sur l'enveloppe supplémentaire pour les structures de plus de 50 salariés :** il s'agit de l'enveloppe de 30 000 € pour les structures qui n'ont pas accès au plan légal PDC (Plan de développement des Compétences). A ce jour il n'y a pas de dépenses, mais il y a souvent du retard dans les dossiers.

**Sur les Actions Collectives Nationales (ACN) :** 92 000 € ont été décaissés sur un montant d'enveloppe de 100 000 € (50 000 € issus de 2020 non consommés en raison de la crise sanitaire + les 50 000 € décidés pour 2021).

**Sur l'alternance :** 7 contrats de professionnalisation et 101 contrats d'apprentissage dont 56 sont en cours d'instruction. Certains seront imputés sans doute sur 2022. L'aide à la fonction de maître d'apprentissage a coûté 39 000 €.

### Sur les fonds légaux, PDC moins de 50 salariés :

Sur les 3 axes décidés par Uniformation, 760 000 € ont été dépensés ou ventilés entre :

- une offre de formation pour l'ensemble des Branches d'Uniformation (catalogue clé en main),
- les cofinancements,
- l'accès aux DAF (Demande d'Aide Financière) des structures de moins de 50 salariés, limitées à 4 DAF à 3000 euros par entreprise.

**FO et CGT avaient donné un avis favorable aux reports de 2021 sur 2022 à la précédente réunion. La CFDT se prononce également pour.**

### 2. Echanges sur les décisions relatives au contenu des projets conventionnels nationaux

Trois axes avaient été retenus : « intégration des nouveaux salariés dans le réseau Familles Rurales », « développement et gestion » et « RH/ dialogue social ».

2 formations ont été effectuées :

- une sur l'accompagnement aux changements et l'évolution de la fonction de cadre associatif pour environ 41 000 €,
- la seconde sur piloter et développer une fédération Familles Rurales, formation ouverte pour tout nouveaux salariés, directeurs, responsable équipe, 11 stagiaires pour un montant de 51 000 €.

Le tableau récapitulatif détaillé (nombre de stagiaires, coûts pédagogiques, frais annexes, etc...) de ces formations, nous sera fourni après la réunion...

Pour 2023, la discussion s'engage sur l'axe RH/Dialogue social.

Cette orientation ne fait pas l'unanimité notamment sur la formation prévue par les employeurs des élus des CSE des structures de moins de 50 salariés !

La CFDT trouve dans ce projet de formation des élus une volonté indéniable de dialogue social.

**Pour la CGT et FO, il n'est purement et simplement pas question que les employeurs forment « leurs » élus du personnel et en plus sur les fonds de la formation professionnelle.**

**En conséquence, Familles Rurales va retirer cet élément de leurs propositions.**

Pour la CFDT, il est important de former les bénévoles au dialogue social.

**Pour FO**, les bénévoles ont probablement besoin de formation RH, mais ils doivent en priorité utiliser les fonds de développement de la vie associative et non les fonds de la formation professionnelle destinés aux salariés.

**Le budget 2022 de 30 000 €, destiné aux Plans de Développement des Compétences des entreprises de plus de 50 salariés, malgré l'absence de bilan à ce jour, est reconduit à l'unanimité.**

### **3 Point calendrier 2022**

La CFDT assurera la Présidence de la CPPNI en 2022.

Les dates de réunion retenues sont le 20 janvier, le 1<sup>er</sup> mars, le 28 juin, le 4 octobre et le 15 décembre.

Paris, le 10 février 2022

**Pour FO** : Sylvie BECK, Olivier HALLAY

## 1. Validation du CR du 7 décembre 2021

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

## 2. Moyens du dialogue social 2022

### ➤ Fonds du paritarisme

Les employeurs veulent associer le fonds du paritarisme au rapprochement des branches prétextant notamment que FR n'a pas les moyens actuellement.

FO estime que les deux ne doivent pas être liés. La commission paritaire discute du fonds paritaire depuis 2018 et les employeurs s'étaient engagé à le mettre en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**La délégation FO** ne comprend pas le raisonnement d'attendre les moyens suite à une éventuelle fusion puisque les associations de Familles Rurales auront de toute façon une cotisation à verser. Il s'agit probablement encore un prétexte pour retarder la mise en œuvre du fonds du paritarisme.

FO dénonce le manque de volonté des employeurs sur le sujet.

### ➤ Moyens pour les négociateurs

Familles Rurales maintient les droits conventionnels actuels soit 2 jours de préparation par an. C'est insuffisant pour permettre à un salarié de la branche de venir négocier dans de bonnes conditions et cela devient ridicule en cas de fusion de Branches.

Les employeurs ont « accordé » aux négociateurs issus de la Branche une demi-journée supplémentaire par réunion de CPPNI au regard du travail en plus dû à une éventuelle fusion.

La CFDT a accepté cet arrangement et bénéficie de temps de préparation car seule organisation à avoir des négociateurs salariés issus de la branche. Les employeurs le savent bien. Est-ce volontaire de leur part ? Voudraient-ils favoriser la CFDT ?

**Commentaire FO :** nous ne voulons pas d'un arrangement mais la négociation d'un accord sur les moyens syndicaux, seul garant du droit pour les salariés, qu'ils soient ou non issus de la Branche.

### ➤ Sur le projet de fusion avec ECLAT

Suite à l'opposition majoritaire CGT et FO qui a bloqué le processus de fusion, l'organisation patronale dit redémarrer à zéro et nient avoir demandé de fusion administrée. Les employeurs sont toujours dans l'objectif d'une fusion avec ECLAT et invitent toutes les organisations syndicales à être dans cette dynamique.

Ils rappellent que pour eux, FR a une convention non étendue, ce qui la met en danger.

COMMISSION  
PARITAIRE  
PERMANENTE  
DE NÉGOCIATION et  
D'INTERPRETATION

FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Validation du  
CR du 7 décembre  
2021

2. Moyens du  
dialogue social  
2022

3. Calendrier du  
rapprochement  
des Branches  
Familles Rurales  
et ECLAT

4. Fonds de  
solidarité : bilan  
2021 et actions  
2022

5. Rapport annuel  
d'activité de la  
CPPNI

6. Formation  
professionnelle :  
validation des  
projets collectifs  
nationaux 2022

FO appuyée par la CGT dit que le danger est dans la fusion même avec ECLAT car deux secteurs obligent à un accord de départage de champs conventionnels : la Petite Enfance avec le champ professionnel ALISFA et l'aide à domicile avec le champ professionnel de la Branche de l'Aide à Domicile. Il pourrait même y avoir une problématique avec le champ qui couvre les services à la personne. FO a tiré la sonnette d'alarme. La CGT refuse catégoriquement que l'aide à domicile et la petite enfance rentrent dans ECLAT.

Familles Rurales reconnaît timidement qu'il y a des difficultés de départage. Ils se proposent de rentrer en discussion avec les employeurs des autres Branches professionnelles (ALISFA et Aide à Domicile).

**La délégation FO** s'inquiète de l'éventualité de l'éclatement de la Branche FR entre plusieurs Branches qui n'aurait rien de bon pour les salariés. FO défend le maintien et l'amélioration de la Convention Collective Familles Rurales.

FO n'ayant pas eu de réponses claires et constatant que la DGT (Direction Générale du Travail) n'a pas été correctement interrogée par Familles Rurales sur le départage, ira rencontrer la DGT. La CGT s'associe à la démarche.

**La délégation FO** ne conçoit pas que Familles Rurales et la CFDT aient pu signer un accord de fusion sans s'être préoccupé des négociations indispensables sur les départages de champs conventionnels avec les autres Branches.

### **3. Calendrier du rapprochement des branches FR et ECLAT**

FO demande à quoi servent réellement les réunions interbranches.

La CFDT précise que l'objectif de ce point n'est pas d'acter un calendrier sur une fusion mais de mettre en place un calendrier pour travailler sur les points qui posent difficultés dans une future fusion.

Familles Rurales dit également vouloir reprendre les discussions à la base pour travailler sur les points qui font rupture.

### **4. Fonds de solidarité : bilan 2021 et actions 2022**

Sur la présentation par VYV du bilan 2021 des actions sur les fonds de solidarité, FO demande la raison des écarts de prise en charge sur les abonnements aux activités sportives selon les organismes mutualistes (92 € pour l'un et 75 € pour l'autre). Réponse : sûrement que dans un cas les inscriptions se sont plutôt faites sur le réseau Familles Rurales (plus cher). Quelle répartition sur le territoire et les associations de ceux qui ont bénéficié cette aide ? Aucune réponse.

FO demande pourquoi une seule demande d'aide financière en 2021 ? Est-ce dû à un manque de communication ? VYV : c'est d'abord le fonds social de la mutuelle qui est sollicité mais effectivement on peut s'interroger sur le fait qu'il n'y est eu qu'une seule demande.

Actions individuelles 2022 :

Une discussion sur le bienfondé aujourd'hui du financement des aides individuelles concernant le financement d'abonnements sportifs et culturels qui étaient liés à la période post confinement.

Bien sûr le sport contribue à une meilleure santé, le budget n'est pas excessif (30 915 €) et répond aux critères de condition de ressources.

Pour la CGT, ces actions relèvent du domaine des Actions Sociales et Culturelles du CSE. Pour FO, elles ne correspondent plus au critère de déconfinement.

Les organisations syndicales se positionnent sur la reconduite de l'action : CGT et FO contre, CFDT pour.

FO précise que la Commission Paritaire doit également définir annuellement ses orientations sur les actions collectives, comme le précise le règlement intérieur du fonds de solidarité santé. Depuis plusieurs mois, nous demandons que ce point soit mis à l'ordre du jour. La Présidence employeur nous l'avait refusé l'année passée malgré sa signature au bas de l'accord qui le préconise.

VYV se propose, moyennant finance, d'accompagner de la Branche sur la Santé-Qualité de Vie au Travail. Pour eux, il s'agit d'identifier les besoins en santé par une enquête, accompagner les salariés par du coaching personnalisé. Cette proposition ne soulève guère l'enthousiasme de la CPPNI.

**Commentaire FO :** ce type de démarche peut se trouver ailleurs. Sur le principe, nous sommes favorables un appel d'offre avant d'engager tout projet de ce genre.

### **5. Rapport annuel d'activité de la CPPNI**

Les employeurs n'y sont pas favorables compte tenu à la charge de travail que cela pourrait représenter.

FO rappelle que c'est une obligation. Une fois de plus, Familles Rurales s'affranchit allégrement des lois et accords existants.

### **6. Formation professionnelle : validation des projets collectifs nationaux 2022**

Après le retrait de la formation des élus CSE par les employeurs, les projets sont validés.

Suite au bilan fait par Uniformation pour 2021, la délégation FO revient sur la formation « accompagnement aux changements et l'évolution de la fonction de cadre associatif », organisée par Familles Rurales Bourgogne Franche-Comté, effectuée en juin 2021 sur 2 jours pour 35 stagiaires. Nous avons relevé que les coûts pédagogiques s'élèvent à 24 500 € soit par jour de formation à 12 250 € !!!

Face à ces montants exorbitants, FO demande que les coûts pédagogiques pour les formations collectives financées par les fonds conventionnels soient plafonnés selon le barème Uniformation, soit à 1800 € par jour.

### **La décision est votée à l'unanimité.**

En matière d'apprentissage, la Branche doit également se prononcer à la demande de France Compétences, sur les montants des coûts contrats pour les CFA (Centre de Formation de Apprentis).

La CPPNI à l'unanimité décide de s'aligner sur les montants les plus élevés selon le cas des Branches ECLAT ou ALISFA.

Prochaine réunion, le 1<sup>er</sup> mars 2022

Paris, le 14 février 2022

**Pour la délégation FO :** Sylvie BECK, Olivier HALLAY